



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

-----  
**Département de la GIRONDE**

-----  
**Commune de SAVIGNAC-DE-  
L'ISLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SESSION ORDINAIRE**  
Séance du 20 mai 2015

**N° 21-2015 : Souscription à un emprunt : Travaux de voirie**

L'an deux mille quinze, le vingt mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac-de-l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac-de-l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 12 mai 2015.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents : 12 conseillers

Madame Chantal GANTCH - maire ; Mesdames Véronique CHENAL, Muriel GABRIEL, Monsieur Eric BINET - adjoints au maire ; Mesdames, Messieurs, Aurélie CELLIER, Béatrice de JESSÉ LEVAS, Éric FRON-ORTIN, Thibaut FUGIER, Laurent MEYNIER, François PURGUES, Antoine ROUGIER, Joël VERDIER - Conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Francine LOTTE, Conseillère (donne pouvoir à Madame Béatrice DE JESSE LEVAS) ; Monsieur Jean AUBRY, Conseiller (donne pouvoir à Madame Chantal GANTCH)

Secrétaire de séance : Madame Aurélie CELLIER

**Considérant** que la commune de Savignac de l'Isle envisage des travaux de voirie sur 5 années.

**Vu** les propositions présentées par la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE,**

**Article 1 :**

Pour financer les travaux de voirie, Madame Chantal GANTCH, Maire de Savignac de l'Isle, est invitée à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes un prêt à taux fixe, PRET à échéance choisie de 150 000 Euros sur 18 ans, remboursable par échéances annuelles.

Le versement est fixé au 1<sup>er</sup> juillet 2015,

Ce prêt portera intérêt au taux fixe en vigueur à la date de la signature du contrat par le représentant de la Caisse d'Epargne, soit 1,89 %.

Les frais de dossier s'élèvent à 250.00 Euros.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date, le montant des échéances du prêt au profit de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes

**Article 2 :**

Madame Chantal GANTCH, Maire de Savignac de l'Isle est autorisée à signer le contrat relatif au présent prêt.

**Article 3 :**

Ampliation de la présente délibération sera transmise Monsieur le Trésorier de Coutras et à la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Chantal GANTCH**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.